

Pour le regroupement de nos forces

À tous les syndicalistes !

À tous les syndicats autonomes !

À un moment tragique de l'histoire du syndicalisme révolutionnaire français, les organisations signataires de cette convocation et de ce manifeste, celles qui sont restées fidèles à la doctrine de notre mouvement ouvrier, qui croient à l'émancipation du prolétariat par l'action syndicale et exclusivement par elle, viennent s'adresser à vous.

Elles vous demandent de prendre les décisions courageuses, viriles et hardies qui peuvent, seules, permettre d'assurer la réorganisation, le redressement et la continuation du mouvement syndicaliste libre et indépendant.

Pour ce faire, la Commission désignée par les organisations syndicales intéressées vous prie très instamment de prendre, avec elle, des responsabilités graves, mais inéluctables.

Elle vous dit carrément : de votre attitude dépend ou la mort ou la résurrection du syndicalisme révolutionnaire français, fédéraliste et anti-étatique.

Il est inutile de retracer ici les phases douloureuses de l'histoire syndicale de ces six dernières années. Vous les connaissez, hélas ! Vous avez vécu cette histoire au jour le jour.

Toutefois, nous nous permettons de vous rappeler que les deux Congrès confédéraux qui se sont tenus à Paris, en août 1925, ont démontré, par l'attitude des deux C.G.T., l'impossibilité d'unir organiquement les trois fractions du mouvement syndical français.

La Conférence interconfédérale qui les suivit immédiatement – dont les décisions furent violées, aussitôt prises, par la C.G.T.U. – confirma cette impossibilité.

L'une et l'autre des deux C.G.T., œuvrant en dehors des bases du syndicalisme, poursuivent des buts opposés à ceux qui furent exprimés dans tous les Congrès d'avant-guerre, en conformité avec la charte constitutive du syndicalisme.

La C.G.T., appuyant son action sur la thèse erronée de l'intérêt général, fait tous ses efforts pour sauver la bourgeoisie démocrate, d'ailleurs aussi impuissante qu'elle à résoudre les difficultés du moment.

En fait, la C.G.T. est devenue, par ses glissements successifs hors du cadre du syndicalisme, un « organe » du gouvernement français. Délaissant la défense de l'intérêt de classe des travailleurs, qui est, pourtant, sa seule raison d'être, elle s'est instituée le défenseur de la démocratie bourgeoise. Coopérant sous Herriot à assurer la marche, le fonctionnement de tous les organismes de « sauvetage » du capitalisme intelligent, elle a continué, sous Painlevé et Briand. Elle continue sous Poincaré. Jusqu'où ira-t-elle dans cette voie ?

En dépit de ses affirmations, Jouhaux est aujourd'hui un homme d'État. Il n'est plus, il ne sera jamais plus un militant ouvrier.

La C.G.T.U., elle, ne vise qu'à installer au pouvoir le parti qui la dirige. Son action démagogique, révolutionnaire en paroles, mais presque toujours platement réformiste en fait, sa pénétration dans les organismes administratifs du pouvoir, sous le prétexte de ne pas y laisser s'y installer les réformistes, lui ont aliéné les sympathies des travailleurs. Nombreux, très nombreux, sont ceux qui n'ont aucune confiance dans l'action des partis politiques, tous partisans de l'État, tous assoiffés de domination, tous convaincus de la suprématie des « élites » sacrées telles par elles-mêmes.

L'abdication totale de la C.G.T.U. entre les mains du Parti communiste empêche cet organisme de grouper tous les travailleurs. Son action éloigne d'elle, un peu plus chaque jour, ceux qui mirent leurs espoirs en sa naissance.

Il est donc évident que, par les buts qu'elles poursuivent, ni la C.G.T., ni la C.G.T.U. ne peuvent recueillir l'adhésion des syndicalistes qui veulent réaliser la libération des travailleurs et non leur asservissement à de nouveaux maîtres.

Le divorce est donc complet et définitif entre les trois fractions du syndicalisme. Divorce matériel et idéologique.

L'unité d'action, après l'expérience tentée en décembre 1925 par le Comité de grève générale syndicaliste est également arrivée à son terme final. De même que l'Unité organique, l'Unité d'action est maintenant irréalisable. Ce sont, l'une et l'autre, des chimères, des espoirs vains, que les événements commandent, quelque douloureux que ce soit d'abandonner complètement et pour aussi longtemps que les travailleurs ne seront pas tous capables de se débarrasser des politiciens, après les échecs de leurs partis et la réalisation d'une révolution sociale vraiment prolétarienne et syndicaliste.

Il faut d'ailleurs, à ce sujet, avoir la franchise de dire toute la vérité. L'Unité possible en temps de paix sociale, en période normale, sur l'action strictement revendicative quotidienne, cesse de l'être dès l'ouverture de la période révolutionnaire. Et personne ne niera, à moins d'être aveugle, que celle-ci ne soit déjà commencée.

On ne doit donc nullement s'étonner que l'opposition, chaque jour plus fortement affirmée, des buts poursuivis par les réformistes, les communistes et les syndicalistes soit devenue telle, sous la pression des événements, qu'on ne puisse, aujourd'hui, quelque bonne volonté qu'on y mette, coordonner, rassembler des forces qui marchent, avec précision et méthode,

vers des buts opposés, dans des directions nettement différentes, suivant leurs desseins particuliers.

Les deux C.G.T. l'ont compris depuis longtemps. Leur organisation actuelle le prouve clairement. Leurs méthodes le confirment.

L'une et l'autre ont fait l'unité de toutes leurs forces agissant sur le même plan doctrinal, poursuivant les mêmes buts, employant les mêmes moyens d'action. C'est, actuellement, la logique même. Elles ne se préoccupent de l'action du voisin que par tactique et par habileté manœuvrière, sans aucun désir réel d'unir leurs forces.

L'heure est venue pour les syndicalistes: de cesser d'être des « unitaires-bêlants ».

S'il ont vraiment confiance dans leur idéal, s'ils pensent que le syndicalisme est réellement nécessaire à la classe ouvrière, ils doivent l'affirmer. Sinon, ils doivent avoir le courage de signer leur faillite, – pas celle du syndicalisme, qui n'est pas en cause – de reconnaître qu'ils ont eu tort dans leur oppositions successives aux deux C.G.T., faire leur *mea culpa* et se faire oublier dans l'une ou l'autre C.G.T..

Ce sont les deux seules solutions. Il n'y en a pas une troisième.

Les deux C. G T. sont dans la logique. À nous de nous y mettre à notre tour.

Certes, nous savons qu'il est douloureux, pénible, d'abandonner des illusions chères, mais il est préférable de le faire lorsque la vérité éclate que de se ménager de cruelles désillusions pour un peu plus tard.

Cette heure est venue.

N'ayant plus rien à attendre d'une Unité condamnée par les faits. les syndicalistes doivent, sans se soucier des

gesticulations intéressées de leurs adversaires, sans s'arrêter aux jérémiades de certains de leurs amis insuffisamment édifiés ou rebelles à l'évidence, accomplir les actes nécessaires.

Ils sont, aujourd'hui, et pour la dernière fois, placés devant le dilemme suivant : ou s'organiser ou disparaître. Selon qu'ils opteront pour l'une ou l'autre solution, le syndicalisme vivra ou mourra.

Nous sommes, nous, convaincus qu'il vivra. Mais il n'y a plus un instant à perdre.

L'autonomie, solution paresseuse, empirique, égoïste ; l'autonomie, moyen que les faits ont révélé inefficace, impuissant à résoudre l'unité ; l'autonomie, situation provisoire, précaire, qu'elle soit fédérale. corporative ou locale, est aujourd'hui irrémédiablement condamnée.

Si elle persiste, elle sera la négation même du syndicalisme. Celui-ci exige une action locale industrielle, régionale, nationale et internationale que l'autonomie rend impossible.

Continuer encore la pratique de l'autonomie, c'est châtrer l'action du syndicalisme ; c'est vouer à la disparition ou à l'enlissement ses organismes dispersés. Nous ne voulons pas cela. Vous ne le voudrez pas non plus.

Pour sortir de cette situation périlleuse, nous pensons qu'il ne s'agit plus, maintenant, de constituer, une fois encore, un vague organisme de liaison, un quelconque appareil de coordination qui, comme le Comité de défense syndicaliste et L'Union fédérative ne coordonnera rien. — La lutte contre le capitalisme exige autre chose que cela.

C'est, il convient de le dire, une Confédération Générale du travail qu'il faut mettre sur pied, une Confédération qui groupera, comme les deux autres, toutes les forces capables d'œuvrer sur le même plan. Ce plan doit être pour la 3^e C.G.T.

celui du syndicalisme révolutionnaire et fédéraliste.

Dans un pays où le syndicalisme possède encore, en dépit de tout ce qui fut tenté contre lui, de si puissantes racines, cette C.G.T. doit reconquérir rapidement la place qui n'aurait jamais dû cesser d'être la sienne.

La faillite, lointaine peut-être, mais certaine, cependant, des partis et de leurs annexes – les C.G.T. actuelles, – permettra à la 3^e C.G.T. de poursuivre la tâche de la première, celle de 1906.

Il nous est d'ailleurs permis de dire, avec raison, que cette nouvelle C.G.T. ne sera effectivement que la continuation de la première, après la défection des deux autres.

De même, l'Association Internationale des Travailleurs à laquelle, logiquement, la nouvelle C.G.T. ne manquera pas de se rattacher, pour donner au Syndicalisme toute sa valeur internationale, est la continuation de la Première Internationale, après les abandons de doctrine, de principe et d'action syndicalistes qui ont jeté hors de leur route naturelle les deux Internationale. d'Amsterdam et de Moscou.

[|* * * *|]

Pour résoudre tous ces problèmes, pour doter sans délai le syndicalisme d'une arme de combat indispensable, la Commission vous demande de réaliser l'unité des syndicalistes, en assistant au Congrès de tous les syndicats autonomes de France qui aura lieu à Lyon les 15 et 16 novembre 1926.

Pour préparer la besogne de ce Congrès, dont la durée sera très restreinte, la Commission a pensé qu'il convenait de faciliter la tâche des syndicats, de leur fournir des matériaux de discussion.

C'est ainsi que vous trouverez dans ce numéro de la Voix du travail :

1. Un projet de statuts commenté.
2. Un projet d'organisation régionale et industrielle également commenté.

Bien entendu, la Commission ne vous adresse ces projets – que les Syndicats de notre tendance avaient accepté à St-Étienne en juillet 1922 – qu'à titre indicatif, de base de discussion et de travail.

Les Syndicats et le Congrès sont souverainement maîtres de leurs décisions. La nouvelle C.G.T. Sera donc ce qu'ils voudront qu'elle soit et rien d'autre.

La Commission a également pensé qu'il était nécessaire de dresser et de vous soumettre un projet d'ordre du jour que le Congrès fixera définitivement à sa première séance, en le modifiant, s'il le désire.

À notre avis, cet ordre du jour pourrait être le suivant :

1. Vérification des pouvoirs ;
2. Examen de la situation et utilité de constituer une 3^e C.G.T. ;
3. Statuts et constitution de l'organisation éventuelle ;
4. Sa liaison Internationale ;
5. Questions diverses.

Les mandats devront parvenir, autant que possible avant le Congrès, au Camarade Fourcade, 86, cours Lafayette, Lyon. Les Syndicats qui ne pourraient se faire représenter directement sont priés d'adresser leurs mandats à la même adresse.

La Commission a le ferme espoir que son appel, qui est le dernier cri de ralliement du syndicalisme, sera entendu.

Elle convie tous les Syndicats autonomes, quelle que soit leur situation locale, fédérale ou nationale, à assister à ce Congrès. Elle espère que tous tiendront à honneur de s'y faire représenter pour accomplir la grande tâche qui s'impose à eux

.

[/La Commission d'organisation

Pour l'U.F.S.A. :

L. Huart et P. Besnard

Pour la Fédération des Coiffeurs autonomes :

G Leroy

Pour la Fédération du Bâtiment

Boisson, E. Juhel, Andrieux